

Rapport
de la commission de gestion
pour l'exercice 2015
comptes et gestion
de la commune de La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission est constituée comme suit pour l'exercice de cette année :

Mme. Margareta Brüssow	Présidente
M. Raphaël Onrubia	Vice-président
Mme. Anne-Marie Arnaud	Membre
M. Didier Carron	Membre
M. Claude-Aimé Chevalley	Membre
Mme. Sylvie Conod	Membre
M. Pierre Fontana	Membre
M. Cédric Urech	Membre
Mme. Alice Voellmy	Membre
M. Fabrice Laluc	Membre dès le 12.05.2016 (en remplacement de M. Onrubia)

Sommaire

Programme d'activité.....	3
Remerciements.....	4
Résultats comptables 2015	5
Examen des comptes par directions.....	7
Administration générale.....	7
Finances.....	7
Domaines & Bâtiments.....	7
Urbanisme & Travaux.....	7
Instruction publique et cultes ; famille, sport et jeunesse	9
Sécurité & Population & Feu.....	10
Famille, jeunesse et sport.....	10
Domaines et Bâtiments.....	11
Fondation du Musée suisse du Jeu.....	12
Rapports des visites	17
Visite 1 Temple.....	17
Visite 2 Locaux psychologues scolaires et pavillons provisoires	19
Visite 3 PGEE + PGA.....	21
Visite 4 Anciens fossés	26
Remarques finales.....	28
Conclusion.....	29

Programme d'activités

La commission a siégé aux dates suivantes :

Planification des visites

8 septembre 2015	présidence, fonctionnement et thèmes
16 septembre 2015	choix des thèmes et des visites. Choix des groupes et des rapporteurs

Visites et séances

10 novembre 2015	Visite 1 : temple
1er décembre 2015	Visite 2 : locaux PPLS et pavillons provisoires
13 janvier 2016	Visite 3 : urbanisme & travaux
19 janvier 2016	Visite 4 : anciens fossés
16 février 2016	Anciens fossés
3 mars 2016	Séance avec Mme Rimella, MM. Beguelin et Hügli
8 mars 2016	Finalisation des rapports de visites
3 mai	Fondation du Musée suisse du jeu, contrat de prestation entre la commune et la fondation

Rapports

Examen des comptes

12 avril	Séance préparatoire
19 avril	Écoles ; Famille, jeunesse & sport
26 avril	Urbanisme, Domaines & Bâtiments
10 mai	Greffe, Sécurité Finances et comptes communaux
17 mai	Analyse finale

Rédaction finale

20 mai	Remise du rapport à la Municipalité
25 mai	Finalisation du rapport
3 juin 2016	Remise du rapport final

Les rapporteurs des visites et de l'examen des comptes furent Mme Anne Marie Arnaud et MM. Raphaël Onrubia et Pierre Fontana.

La rédaction finale de ce rapport a été effectuée par Madame Margareta Brüssow et M. Claude-Aimé Chevalley.

Remerciements

La commission tient à remercier tous les intervenants de leur disponibilité. Lors de chaque visite, la présence du Syndic ou d'un Municipal et celle du Chef de Service concerné ont permis à la commission de poser les questions souhaitées en vue de l'établissement de ce rapport.

Résultats comptables 2015

Lors de sa séance du 11 avril 2016, la Municipalité a approuvé les comptes de l'exercice 2015. Ils présentent un excédent de charges selon le décompte suivant :

Revenus	Fr.	59'011'198.57
Charges	Fr.	<u>59'979'812.00</u>
Excédent des charges	Fr.	968'613.43
Le budget prévoyait un déficit de	Fr.	3'635'850.00

Ce résultat tient compte des affectations obligatoires aux fonds de réserve, soit :

Énergies renouvelables, développement durable	Fr.	146'400.88
Protection des eaux	Fr.	198'292.10
FDS primes départs municipaux	Fr.	28'325.00
Dispenses places de parc	Fr.	6'000.00
Et des prélèvements obligatoires aux fonds de réserve.		
Entretien du port	Fr.	5'378.35

Examens des comptes

Les commissaires ont reçu les comptes de chaque dicastère une semaine avant la séance d'examen. Avant la rencontre avec les Municipaux et les Chefs de Service directement concernés, la commission se réunissait pour choisir les questions relatives aux comptes communaux.

Les recettes sont donc supérieures au budget de	Fr.	1'385'498.57 (2.4 %)
Les charges sont inférieures au budget de	Fr.	1'281'738.00 (2.09 %)
Les amortissements sont supérieurs au budget de	Fr.	251'352.00
La marge d'autofinancement est négative de	Fr.	1'200'305.00
La dette au 31.12.2015 est de	Fr.	28'000'000.00
Ce qui représente une dette par habitant de	Fr.	2'599.00
Le plafond d'endettement est de	Fr.	85'000'000.00

La commission a également pris connaissance du rapport de la fiduciaire Jean-Christophe Gross, Vevey, adressé à la Municipalité de La Tour-de-Peilz, daté du 20 avril 2016 dont voici un extrait :

La fiduciaire a consigné le résultat de ses investigations en subdivisant son travail comme suit :

1. Bilans comparés aux 31 décembre 2014 et 2015
2. Justification du Bilan au 31 décembre 2015
3. Récapitulation des revenus et des charges de l'exercice 2015
4. Conclusions

Conclusions de la fiduciaire

En plus des contrôles effectués dans le cadre de la révision annuelle et indiqués dans le corps du présent rapport, nous avons procédé en cours d'exercice, à trois vérifications à l'improviste ayant fait l'objet de nos rapports des 25 août et 10 novembre 2015, ainsi que 27 janvier 2016, auxquels nous faisons référence.

À la suite de nos travaux, nous sommes à même de déclarer que les éléments du Bilan de la Commune, des donations et fondations sont conformes à ceux figurant dans les livres de comptabilité. Nous avons pu nous assurer que les actifs du Bilan de la Commune au 31 décembre 2015, ont été évalués conformément aux dispositions de la Loi Vaudoise sur les comptabilités communales.

Le présent rapport n'est que le résultat des contrôles propres à la technique comptable et à la justification des recettes et des dépenses, des actifs et des passifs, sans considération avec la gestion proprement dite de votre Commune.

Nous tenons à signaler que la comptabilité est bien tenue et que les pièces justificatives sont classées en bon ordre.

Nous nous plaignons à adresser nos remerciements à Messieurs Denis Hugli et Alain Casas, pour le soin qu'ils ont mis à nous communiquer tous les renseignements et documents nécessaires à l'exécution de notre mandat.

Remarque

La commission tient à souligner l'excellent travail de la fiduciaire. Le rapport est clair et précis. De nombreuses précisions sont apportées notamment concernant les comptes transitoires, les débiteurs et la répartition des impôts d'une année à l'autre. Les engagements courants sont bien exposés. Les conclusions sont convaincantes.

La commission n'a donc aucun vœu particulier à formuler par rapport à l'organe de contrôle.

1 Administration générale

111.3109.00 Soutien ponctuel à différentes organisations dans la Commune.

111.3659.02 Dons occasionnels, soutien au Festival de la Musique.

12 Service de l'économat

121 Centre d'impression

121.4359.00 Produit des copies du centre d'imprimerie facturées à diverses organisations ou associations (ex : Musée du jeu, Paroisse etc.) à des prix forfaitaires.

121.4359.01 Facturation interne pour, par exemple du papier et des enveloppes.

130 Service du personnel

130.3092.00 Mise au concours du poste de Chef de Service « Domaines & Bâtiments » (Fr. 49'950.-, voir préavis 8/2016). La Cogest trouve cette somme exagérée.

15 Affaires culturelles et de loisirs

150.3653.03 Activités réduites concernant le jumelage avec Ornans.

150.3653.08 Convention avec Montreux ; la piscine de « La Maladaire » est une piscine publique régionale.

150.36.53.30 La commission culturelle soutient de nombreux événements dans la commune.

17 Stades

170.3141.01 En raison du changement d'organisation (rangements) les travaux ne sont plus nécessaires et ne sont plus demandés par le CS La Tour.

171.3141.37/38 Montants imprévisibles.

18 Transport public

180.3717.08 La ligne 1 de bus VMCV est moins déficitaire qu'en 2014 ; le déficit est réparti entre les communes concernées.

2 Finances

20 Comptabilité générale

200.3303.00 Les bâtiments de la Rue du Collège ayant été détruits, un amortissement a été effectué pour en réduire la valeur foncière.

200.4359.00 Facturations aléatoires sur le nouveau parking.

230 Fonds de réserve et de renouvellement

230.3809.01 Pas d'attribution au fonds de réserve car l'année se termine par une perte.

3 Domaines et Bâtiments

30 Administration

- 300.3011.00 L'engagement d'un nouveau chef de service au 1^{er} septembre 2015 a entraîné une hausse du poste traitements.
- 300.3080.00 Emploi d'une dessinatrice pour 6 mois avant l'arrivée du nouveau Chef de Service, M. Roulet.
- 300.3185.00 Moins d'études lancées en 2015 qu'envisagé.

32 Forêts et pâturages

- 320.3146.00 Moins de coupes de bois.
- 320.4355.00 En conséquence aussi moins de bois à vendre.
- 321.4516.00 Subside provenant des forêts de Noville pour rattrapage d'entretien des jeunes peuplements.

34 Service des Gérances

- 340.3141.01 Travaux effectués en 2014 et comptabilisés en 2015 seulement.
- 340.3141.15 Rattrapage d'entretien, par ex : une barrière pour personne à mobilité réduite.
Le dépassement s'équilibre avec les comptes 470.3141.00 (Fr. 1'000.-) et 471.3141.00 (Fr. 5'000.-)
- 19 / 23 Dépenses difficiles à prévoir.

341 Places de Stationnement

- 341.4231.26 Hausse due à l'augmentation du prix de l'abonnement ainsi que plus d'abonnements vendus.

4 Urbanisme & travaux

40 Administration

- 400.31 85.00 Ce compte comporte beaucoup de petits postes. Le montant est difficile à prévoir. Les recours sont spécialement coûteux.
- 400.3185.01 Préparation examen préalable complémentaire No 2 bis + cartes des dangers + modifications LAT.
- 400.4313.03 Montants aléatoires.

43 Routes

- 430.3135.00 Moins d'achats de sel pour déneigement.
- 430.3902.00 Poubelles publiques, balayage payé par les impôts.
- 431.3116.00 Poste difficile à estimer.
- 432.3143.00 Moins de travaux des services industriels.

44 Parcs-Promenades-Cimetière

- 440.3116.00 Achat des jeux qui ne figuraient pas dans le préavis pour l'aménagement de la place « Anciens Fossés ».

45 Ordures ménagères et déchets

- 450.3191.00 La commune est assujettie à une taxation au forfait (au taux de 2.9 %). Elle récupère la différence avec le taux facturé à 8 %.
- 450.4342.02 Montant en baisse grâce à la bonne discipline des citoyens.
- 451.3812.00 Montant pour couvrir les frais de l'élimination des ordures ménagères que les taxes ne couvrent pas.

46 Réseau d'égouts et d'épuration

- 460.3144.00 Moins de travaux des services industriels et moins de défauts.

47 Port

- 470.3123.00 Le budget est fait sans connaître les comptes précédents (2014).
- 470.3147.00 Moins de dégâts dus aux intempéries et moins de travaux d'enrochements.
- 470.4803.03 Transfert pour équilibrer le fonds de réserve.

5 Instruction publique et cultes ; famille, sport et jeunesse

Compte 500 Administration des écoles

- 500.3525.00 Ce poste dépend des dérogations concernant le domicile des élèves et aussi du nombre d'élèves qui suivent une année de rattachement enseignée dans une autre commune. Le montant annuel est difficile à prévoir ; raison pour laquelle les frais d'écologie à d'autres communes sont 10 x plus élevés que prévu dans le budget. Cette année une bonne dizaine d'élèves font un rattachement. Les communes ne peuvent pas facturer les écologies aux parents.
- 500.4522.00 Notre collège accueille depuis cette année scolaire des élèves d'autres communes qui suivent un parcours spécial dans les domaines sportifs et de danse, ce qui a pour conséquence que les revenus d'écologie ont quadruplé en comparaison de 2014.

Compte 52 Enseignement secondaire

520.3156.01 Il s'agit de l'équipement des pavillons provisoires aux Terreaux avec du matériel à l'essai, comme deux tableaux « noir » informatisés.

Compte 57 Camps scolaires et activités culturelles

570.3662.00 La différence entre l'estimation et le réel est très importante car il y a eu moins de séjours à la ferme didactique organisés par les enseignants du primaire.

572.3199.00 Le collège a participé au spectacle « Les Germanophilies » avec toute une volée d'élèves avec déplacement en bus à Lausanne. Un grand événement qui n'a pas lieu régulièrement. Ceci explique le dépassement du budget

58 Temple

580.3141.00 Plus d'interventions techniques ont été nécessaires.

6 Sécurité – population feu

63 Santé publique

630.3524.02 Incinération des animaux trouvés sur la voie publique.

7 Famille, jeunesse et sport

Compte 703 Réfectoires scolaires

703.3011.00 « Le 7e » est un nouveau réfectoire installé dans les pavillons aux Terreaux qui n'existait pas encore et qui n'avait pas été prévu dans le budget

Compte 705 Accueil familial de jour

705.3011.00 L'augmentation régulière depuis 2014 est due à un changement de statut suivi d'une augmentation de salaire.

705.3901.02 L'accueil familial de jour augmente pour le nombre d'enfants et surtout pour le nombre d'heures d'accueil par enfants. Ceci se reflète aussi dans le compte

705.4331.00 Les revenus dus à la participation des parents aux frais sont aussi en augmentation.

705.4362.01 Un montant de Fr. 0.05 pour les sacs taxés est versé aux accueillantes en milieu familial de jour par heure d'accueil ; ce même montant est facturé aux parents.

Compte 71 Service social

710.3525.00 La participation à la RAS est en forte augmentation depuis 2014. Il s'agit d'une facture redistribuée pour des séances et le travail du secrétariat.

Domaines et Bâtiments

Charges et revenus du Service « Domaine et Bâtiments »

Le dicastère présente un excédent de charges par rapport au budget. Cet excédent de charges est lié, notamment, à des travaux effectués dans les appartements en 2014 et payés en 2015 ainsi qu'à deux rénovations extra budgétaires validées par la COFIN en novembre 2015 pour un montant total de Fr. 123'960.-.

Gérances des bâtiments locatifs communaux

A la demande de la Cogest, la Municipalité l'a informée par écrit du fonctionnement de la gérance des bâtiments locatifs communaux durant les dernières années.

Le secteur administratif du dicastère « Domaines & Bâtiments » fonctionnait avec un taux de travail total de 4.4 EPT en 2013 (rapport de gestion 2013), de 3.1 EPT en 2014 (rapport de gestion 2014) et de 4.2 EPT en 2015 (rapport de gestion 2015).

L'externalisation de la gérance et la réorganisation du Service sur le personnel ont mené à la suppression de 1.5 EPT représentant deux postes de dessinatrices et des réajustements au secrétariat et à la menuiserie.

Les frais de gérance ont évolué de Fr. 82'000.- (2011) à Fr. 90'948.- (2015) (compte 340.31.85.00). Sur la base du revenu locatif, duquel dépend la gérance, la progression des frais devrait atteindre près de Fr. 100'000.- en 2018.

Le nombre des rénovations est très variable et il dépend surtout du nombre de changements de locataires. (ex : 9 interventions en 2012 et 2015, 2 interventions en 2013 et 2014). Les coûts des rénovations ont passé d'environ Fr. 10'000.- (2011) à Fr. 50'000.- (2014/15). Ceci est dû à la vétusté d'appartements et à des rénovations très complètes (cuisines et sanitaires).

Sur les conséquences financières de l'externalisation de la gérance et de la réorganisation du Service la Municipalité informe : « qu'elle n'a pas trouvé de consensus en son sein sur les frais engendrés par la gestion communale des immeubles locatifs au moment de l'externalisation. Elle renonce dès lors à fournir des chiffres en matière ». La Cogest regrette cette absence de données chiffrées qui l'empêche d'exercer son rôle de contrôle.

Fondation du musée suisse du jeu

Nous avons été reçus le 3 mai 2016 par :

M. Lyonel Kaufmann, Président du Conseil de Fondation

M. Pierre-André Dupertuis, Membre du Conseil de Fondation

M. Guy Chervet, Membre du Conseil de Fondation

M. Ulrich Schaedler, Directeur du Musée Suisse du Jeu (MSJ)

Commission de Gestion : 5 membres présents, 3 excusés

Ouverture de la séance par M. Kaufmann.

M. Kaufmann résume l'année écoulée : année « banale », pas d'exposition temporaire. Toutefois, une exposition dossier « jeux du château d'Hauteville » a été présentée, ceci suite à des échanges de confiance entre la famille d'Hauteville et le Musée Suisse du Jeu ; le Musée avait reçu, en 2014, un don de 120 jeux. Ensuite, sur proposition de M. Schaedler, l'Association des Amis du Musée a aidé à l'acquisition de 4 tables de jeu, présentées aux enchères qui se sont déroulées au Château d'Hauteville.

L'animation du « château des jeux » qui s'est déroulé le 13 septembre a toujours autant de succès, 1'500 visiteurs à chaque manifestation.

En ce qui concerne le résultat de l'exercice, même s'il n'est pas déficitaire, il montre une diminution de fréquentation du Musée qui se chiffre à 14'724 visiteurs en 2015. Les 1'500 visiteurs du Château des jeux ne sont pas inclus dans ce chiffre.

Les éléments qui peuvent expliquer ce désintérêt, sont l'effet « canicule » en juillet et le franc fort qui a réduit le nombre de visiteurs étrangers et affecté tous les musées de la région. Il faut considérer également que tout grand projet n'est pas possible pour l'instant suite à la décision de la Commune de rénover le Château.

Futurs travaux de rénovation du château

Le Conseil Communal a accepté le crédit du concours pour la rénovation du Château pour Fr. 451'000.-. Des membres du Conseil de Fondation et le Directeur du Musée ont été associés au jury.

Le Conseil de Fondation travaille actuellement pour un nouveau projet d'exposition permanente. L'exposition présentée jusqu'à ce jour date de la création du Musée du Jeu en 1987. Une nouvelle scénographie sera nécessaire. Le Conseil de Fondation recherchera lui-même des fonds à hauteur de 2 à 3 millions.

L'entier des bâtiments et du pourtour du château est protégé. Les monuments historiques sont partie prenante dans le projet de rénovation. L'étude de faisabilité de 2009 a déjà donné de bonnes indications à ce sujet.

Durant tous les travaux, le Musée va essayer de maintenir des activités.

La Municipalité a été sollicitée par le Conseil pour maintenir la subvention à la Fondation (Fr. 695'000.- / an), même si les activités seront perturbées durant les travaux. Cette demande vise à garder le personnel du Musée, 6.5 postes à temps complet, dont les compétences sont reconnues.

Information pour le prochain Conseil Communal du 11 mai 2016.

Une démarche a été entreprise par le Conseil de Fondation pour la visibilité du Musée en Suisse alémanique. Le Conseil Communal aura un communiqué à ce sujet.

Présentation des activités du Musée par M. Schaedler.

Revue scientifique « Patrimoines »

M. Schaedler fait savoir que le Canton de Vaud vient de créer une nouvelle revue nommée « Patrimoines ». Le premier volume, sous presse, est consacré au Château d'Hauteville.

A ce sujet, le Canton a demandé à tous les musées d'écrire un article concernant l'importance des objets qu'ils ont reçu ou acquis. Sortie de la revue dans quelques semaines.

L'exposition de la collection des jeux du château de Hauteville, présentée du 20 janvier au 25 octobre 2015, est maintenant démontée, elle est remplacée par la collection des jeux d'échecs.

Collection de jeux d'échecs de M. André Curchod.

La collection des jeux d'échecs, offerte par M. André Curchod au Musée est riche de 90 jeux. Elle a été présentée lors du tournoi international Juniors au mois d'avril.

Dons

Beaucoup de jeux arrivent au Musée, environ 4 jeux par semaine. Il n'est pas possible de tout conserver. Un tri est fait pour obtenir des jeux complets et en parfait état. Les donateurs sont informés de l'introduction de leurs jeux dans la collection du Musée. Ceux-ci sont définitivement inscrits à l'inventaire du Musée. Aucune pièce du Musée n'est revendue.

Prêts des jeux du musée

Beaucoup de prêts sont demandés de la part d'autres Musées. Ces demandes apportent des échanges intéressants et sont une très belle publicité pour le Musée de La Tour-de-Peilz. Ces échanges ne sont pas facturés. Les Musées, qui reçoivent les pièces prêtées, assument les frais de transport et d'assurances.

Stock des jeux du musée

Après discussion avec la Commune, le Service des Biens Culturels et la protection civile, un dépôt est à disposition au collège des Mousquetaires. Cette année 2 salles supplémentaires sont à disposition. Quelques investissements ont été faits par le Musée du Jeu pour la sécurité, des portes antifeu ont été installées sur ces locaux de stockage. Par ailleurs, les systèmes d'alarme et l'ascenseur ont été totalement révisés.

Présentation des activités et des comptes

Recherche

Le 18 avril 2015, colloque BGS (Board Games Studies) avec 70 participants. Ce colloque figure parmi l'un des plus importants au monde. Les participants assurent leurs propres frais d'inscription, d'hébergement et de voyage. Collaboration avec l'Université de Fribourg.

La future exposition du Musée ayant pour thème l'Angleterre a fait l'objet de demandes auprès de plusieurs musées.

Le Musée a organisé un cycle culturel, à savoir une série d'activités autour du Mah-Jong (expo, tournoi, initiations, conférences etc.), en collaboration avec l'Association du Mah-Jong, qui propose ses soirées jeux chaque 2^e mercredi soir au Château.

Diffusion des connaissances

Une longue liste des activités est présentée. Parmi les plus importantes :

GLOBAL GAME JAM, création de jeux vidéo avec 70 inscriptions. En 2015, pour la première fois, un KID GAME JAM a été organisé pour les enfants.

Château des jeux, journées découverte, jeux mathématiques, journée des enfants, week-end en famille et autres activités dont certaines proposées par des personnes venant de l'extérieur, comme par exemple le puzzle géant monté par un gymnasien lausannois.

Exploitation

Comme cité plus haut, la perte des visiteurs est due aux chaleurs exceptionnelles de l'été. Autre cause, le franc fort diminuant la fréquentation des musées suisses.

Une place a été louée dans le parking des Mousquetaires en 2015, ceci pour faciliter le travail de l'intendant qui fait beaucoup de déplacement, notamment entre le château et les locaux de stockage au collège des Mousquetaires.

La location des salles répond à une nouvelle organisation TEAM BUILDING, qui a accueilli 17 ateliers cette année contre 4 l'année précédente.

Le montant des locations en 2015 est de Fr. 55'797.-, moins Fr. 6'920.- de frais.

Le Musée est représenté au travers de conférences données par M. Schaedler et Mme Genovese. M. Schaedler répond à de nombreuses interviews. Des publications ont été faites dont le document sur l'histoire du Mah-jong.

Le Musée du jeu a été l'hôte d'honneur de la Foire de Fribourg. A cette occasion, un civiliste travaillant pour la commune a été engagé par le musée.

Cette année, par manque de temps et de moyens, une invitation a été refusée à Bulle où était organisée une manifestation sur le modélisme.

Entretien

Les investissements tels que cités par M. Schaedler ont été réalisés rapidement pour sécuriser les jeux entreposés au Collège des Mousquetaires. L'intendant participe pour de multiples travaux dans cette nouvelle organisation.

Boutique

Le chiffre d'affaires suit la baisse des entrées. Cette baisse est toute relative puisque les statistiques donnent un achat moyen de Fr. 5.- par visiteur.

Café-Restaurant

Étant donné la situation particulière concernant les futurs travaux au Château, la Fondation a demandé au gérant, M. Dominique Bertorelli, de prolonger son contrat pour une année supplémentaire. M. Bertorelli étant depuis 2 ans à l'âge de la retraite, des aménagements au niveau des heures d'ouverture du restaurant seront mis en place pour faciliter l'organisation de son travail.

Travaux administratifs

Informatique : difficile d'évaluer le temps de collaboration avec la Commune. Le Musée est effectivement en relation permanente pour adapter les systèmes de fonctionnement des postes de travail, langues, wifi, etc.

Fiduciaire

Les comptes sont contrôlés par la Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA de Vevey.
Bilan au 31.12.2015 Actif Fr. 1'268'226.03.

Actif

Augmentation du compte BCV de Fr. 106'682.-, soit un solde de Fr. 189'671.-.

Augmentation du compte Postfinance de Fr. 12'076.-, soit un solde de Fr. 46'244.-.

Le versement de Fr. 40'000.- / an de la Loterie Romande permet de couvrir tous les frais nécessaires à l'entretien de la collection. Ceci laisse une aisance financière pour d'autres projets.

Actif immobilisé Fr. 1'000'001.-.

Collections des jeux. L'inventaire est réalisé tous les trois ans pour une mise à jour de l'assurance.

Souhais de la commission de gestion

La commission de gestion s'inquiète de la baisse constante de fréquentation du Musée du Jeu. De 2006 à 2010, la fréquentation est passée de 20'000 à 18'000 visiteurs.

Depuis 2011, la fréquentation s'était établie autour de 16'000 visiteurs avant de descendre à 14'724 en 2015. Le nombre d'activités développées devrait maintenir une fréquentation constante, ce qui n'est pas le cas.

La fréquentation du site Internet progresse très lentement, de 32'384 visiteurs / an (2010) à 35'256 visiteurs en 2015, soit en 6 ans, seulement 2'872 visiteurs de plus.

Les boélands délaissent le restaurant. En été, cet emplacement est bien utilisé, mais de septembre à fin juin, c'est plutôt l'abandon.

Un balisage serait nécessaire depuis la gare de La Tour-de-Peilz jusqu'au Musée. Ceci a été envisagé lors de la réalisation de la place des Anciens Fossés, mais rien n'a été réalisé à ce jour.

Un balisage serait également nécessaire depuis le quai à Entre-Deux Villes, pour que les Veveysans et les touristes ne fassent pas demi-tour à cet endroit.

Visite n° 1 Temple

Présences :

Délégation Municipale et du Service domaines et bâtiments :

Mme Taraneh Aminian, Municipale et M. Yves Roulet, Chef de Service

Cogest : 7 membres, 2 excusés

Bref historique :

Le Temple St-Théodule fut construit dans la première moitié du XIV siècle, il est adossé à un mur d'enceinte de la cité,

Il fut en partie incendié lors des guerres de Bourgogne en 1476.

Le Temple a été affecté au culte réformé lors de la conquête bernoise en 1536.

La nef centrale fut remaniée selon la typologie caractéristique de l'architecture réformée par l'adjonction de galeries entre 1792 et 1796.

L'installation du premier orgue date de 1871.

Le chœur et le clocher furent classés monuments historiques en 1901.

Ce fut lors de la grande restauration du Temple en 1961 que l'aspect médiéval du chœur fut rendu et les vitraux actuels posés.

Suite à l'usure prématurée du mécanisme de l'orgue de 1961, celui-ci fut remplacé en 1991 par l'orgue actuel.

État sanitaire du Temple :

L'état de la couverture et de la charpente de la nef centrale nécessitera une intervention prochaine, il a été constaté des chutes de tuiles, ainsi qu'un léger déchaussement d'une partie de la charpente datant de 1796. Si non, l'état général du bâtiment est sain, l'ajout d'un chauffage périphérique le long des murs y a certainement contribué.,

Frais d'entretien du Temple lors des vingt dernières années :

Les frais d'entretien du monument peuvent être considérés comme modestes, puisque ceux-ci se sont montés à hauteur de Fr. 217'553.- entre janvier 1994 et mai 2014. Les frais engagés ont été principalement consacrés à l'amélioration de l'éclairage, de la sonorisation et la réparation de l'orgue en 2007.

Investissements futurs à consentir :

Madame Aminian informe la Cogest que, suite aux constats faits en 2014 sur l'état sanitaire du bâtiment et en prévision des futurs travaux à effectuer, le Service domaines et bâtiments a réuni les différents acteurs de la vie du Temple (paroisse, Clé de voûte, école etc.) pour prendre connaissance de leurs desiderata pour établir une étude de faisabilité des travaux à entreprendre.

La parole est donnée à Monsieur Roulet pour la partie technique des travaux à envisager, il présente le bâtiment par « couches d'interventions » en commençant par le haut.

Le clocher : ne nécessitera pas de travaux.

La toiture de la nef centrale : comme déjà décrit plus haut, celle-ci requiert une nouvelle couverture (avec réutilisation des tuiles actuelles) ainsi qu'un réajustement d'une partie de la charpente. De plus, dans le but d'améliorer la sensation de confort des utilisateurs, la possibilité de poser une isolation entre la toiture et le plafond du temple sera étudiée.

Galleries : Celles-ci requièrent une mise en conformité des balustrades au niveau de la sécurité.

Murs intérieurs : Un rafraîchissement des peintures sera nécessaire, ainsi que l'étude d'une meilleure mise en valeur possible des vitraux et de leur protection.

Espaces dans la nef centrale : Les pratiques du culte ayant évolué, la paroisse a émis le vœu de pouvoir utiliser cette surface de manière modulable (remplacement des bancs actuels par des chaises). Cette option ayant une incidence sur le système de chauffage, en effet, le chauffage actuel se trouve sous les bancs. Ceci conduira à une réflexion globale sur les alternatives possibles dans ce domaine.

Sonorisation et éclairage : Le Temple n'étant pas seulement utilisé pour la liturgie, une sonorisation et un éclairage adaptés doivent être étudiés.

Ces éléments de réflexions feront l'objet prochainement d'un préavis.

Visite n° 2 locaux psychologues scolaires et pavillons provisoires

Présences :

Mme Taraneh Aminian, Municipale Domaines et Bâtiments,

M. Yves Roulet, Chef de Service

M. Patrice Droz, ancien Chef de Service

Mme Marisa Lista Taddei, Architecte du Service

Cogest : tous présents

Bureau des psychologues

Collège des Mousquetaires

L'utilisation des locaux a été validée le 14 septembre 2012. Ils ont été réalisés suite au préavis 9/2011, demande de crédit de Fr. 310'000.-. Un élément non prévu a été ajouté, soit une rampe demandée par l'AVACAH (Association Vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés).

Cette construction a remplacé les locaux situés 14 rue du Collège vétustes et maintenant détruits.

Mme Aminian fait savoir que ce projet a été préparé en étroite collaboration avec les usagers et défini autour de 2 principes :

- bureaux situés dans le périmètre scolaire
- entrée discrète et peu visible par rapport aux autres lieux très fréquentés.

Le chantier a été suivi par M. Patrice Droz et Mme Dolores Joye, dessinatrice : transfert de la gestion des bâtiments locatifs à la Gérance Gendre & Emonet. Plans, mise à l'enquête et suivi du chantier réalisé par le Service Domaines et Bâtiments.

Les travaux n'ont pas nécessité de terrassement ni de dalle à réaliser étant donné que l'espace utilisé était utilisé comme préau. Isolation intérieure des murs de 18 cm.

Le chauffage, l'électricité et les sanitaires ont été connectés sur les circuits du collège.

Le décompte final de cette construction est de Fr. 309'387.15 soit un coût de Fr. 4'500.- / m². Ce qui correspond à des locaux de qualité et qui est nécessité par l'usage qui en est fait.

Pavillon scolaire des terreaux

Préavis urgent : 5/2015 – Crédit de Fr. 500'000.-.

Réalisation prévue pour la rentrée scolaire 2015.

Ce pavillon comprend 2 salles de classe, 2 réfectoires et 2 salles de jeux. Le pavillon est utilisé par l'UAPE.

Les salles de classe sont occupées par des élèves de 7^e degré Harmos.

Les réfectoires sont utilisés par les plus petits. Les repas sont apportés par un traiteur.

Le choix du pavillon a été fait par rapport à un coût peu cher et d'une qualité se situant dans une bonne moyenne. Il a été également pris en compte un rachat du pavillon lorsque celui-ci ne sera plus utile : (leasing).

La location de ce pavillon est de Fr. 6'150.- par mois pour 350 m².

Les réseaux électriques et sanitaires ont été réalisés pour qu'une future extension soit possible. Selon les délais de la future réalisation du Collège Courbet, ce pavillon pourra être agrandi perpendiculairement à l'Av. de Traménaz. Possibilité également de le surélever.

Mobilier :

Tableau électronique à l'essai. Premier tableau de ce style dans l'établissement scolaire Fr. 15'000.-.

Autre mobilier avec extérieurs Fr. 100'000.-.

Des panneaux phoniques seront ajoutés pour les réfectoires.

La commission est intervenue pour :

- Sécuriser le dessous du pavillon qui laisse un espace vide et parfois utilisé par les enfants pour jouer.
- Demander aux utilisateurs de régler les chauffages nuit / jour car ceux-ci ne font pas partie d'un programme automatique.

Visite n° 3 Urbanisme, RPGA, PGEE

Présences :

Mme Nicole Rimella, Municipale du Département Urbanisme et Travaux Publics

M. Victor Béguelin, Chef de Service

Cogest : 7 membres, 2 excusés

I - RPGA : Règlement du Plan Général d'Affectation

L'historique nous est présenté par M. Victor Béguelin.

De 2000 à 2002, Un crédit a été demandé par la Municipalité, un préavis a été déposé suivi d'une mise à l'enquête en août 2003 pour un PGA (Plan général d'affectation). Après le refus de la commission d'étude d'entrer en matière, la Municipalité a retiré le dossier. Le coût total jusqu'en 2004 a été de Fr. 129'504.-.

Préavis 4/2005 – 16 mars 2005

Préavis déposé pour refaire l'étude, coût prévu Fr. 137'000.-. Compte 9146.008.00

Préavis 4/2005 – du 18 mai 2005

Pour un crédit complémentaire de Fr. 35'508.-. Compte 9146.008.00

Un dossier a été envoyé au Canton le 12.12.2006. Une réponse a été obtenue 1 année plus tard, soit le 12.11.2007 demandant de corriger de multiples détails concernant l'OAT (Ordonnance sur l'Aménagement du Territoire - du 28.06.2000).

Pour ce travail, le Service de l'Urbanisme s'est donné une ligne directrice soit :

- prise en compte du Plan Cantonal Directeur, élaboré en 2007 et accepté par la Confédération ;
- mise en place des cartes des dangers (inondations, glissements de terrain) ;
- projet AggloRivelac » Projet d'agglomération de la Riviera ;
- intégration de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire).

Le Service a fait appel à des juristes pour intégrer ces éléments à la préparation du dossier RPGA.

De très longues démarches ont été nécessaires pour l'établissement des cartes des dangers naturels. 7 ans, de 2009 à 2016 : Attente sur le projet Agglomération « Rivelac » et cartes des dangers (2009 à 2014).

A l'examen de l'historique, nous constatons qu'en 2007, le Service de développement du territoire (SDT) demande d'étudier le degré de sensibilité au bruit, le déclassement zone CFF, de revoir les zones de verdure et de préserver les qualités du Bourg Dessous.

2009 : le SDT demande le blocage des parcelles Zone d'utilité publique (ZUP), zones Faraz, Terreaux, Gregnolet.

Plus de préservation des zones de verdure, protection des bâtiments du Bourg Dessous.

2010 : dossier approuvé pour ce qui concerne les parcelles CFF. Par contre le SDT revient sur le blocage des parcelles La Faraz, les Terreaux et Ch. du Gregnolet. Redéfinition de certains massifs forestiers.

2013 : Séance plénière demandée par la Commune afin d'avoir des informations plus précises pour l'établissement de la carte des dangers.

Janvier 2014 : envoi du dossier au Canton, sans l'intégration des cartes des dangers.

Février 2014 à janvier 2016 : Allers et retours entre Commune et Canton pour arriver à gérer le dossier.

Le 6 janvier 2016, le SDT (Service de Développement des Territoires) demande un complément sur les dispositions à prendre sur les zones de danger.

Honoraires : Fr. 205'032,80 : Compte budgétaire ouvert en 2009 : 400.3185.01

Coût total de la révision du PGA/RPGA au 31.12.2015 : Fr. 383'151.80

Comprenant les 2 préavis 4/2015, compte bouclé à Fr. 178'119.-.

Réponses aux questions posées par la commission de gestion

Investissements

Agglomération Rivelac (Dossier cantonal) : Investissements pour la Commune : Budget 2016 Prévisions futures, après 2020 : 2 millions.

Informations sur la « carte des dangers »

À disposition du public depuis 2015. Adresse : www.cartoriviera.ch.

Zones forestières et zones d'intérêt public

La commune doit délimiter les zones forestières, augmentation des densités IUS (Indice d'Utilisation du Sol). Pour les zones d'intérêt public, les dernières modifications annoncées sont trop importantes pour que la Commune réponde rapidement. Établissement des réserves bâties et non bâties avec capacité en hausse selon la MADR (Méthode Automatique de Détermination des Réserves) afin de définir l'évolution démographique de la population, de même que la révision de l'Aperçu de l'état de l'équipement.

Rôle du Comité de pilotage du projet Aggloriviera

La conférence des syndicats se réunit toutes les 6 semaines ; Mme Jacqueline de Quattro, Chef du Département du Territoire et de l'Environnement (DTE) est invitée régulièrement et tient à informer qu'elle s'investit dans l'avancement du dossier.

Service des routes et Service des eaux

Aucun problème dans les dossiers qui avancent normalement.

Architectes et Géomètres

Corps de métiers surchargés. Même situation avec M. Trolli, urbaniste.

LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire)

Celle-ci ne péjore pas la commune. Le bord du lac, le Gregnolet et les vignes ne sont pas dans le cadre de cette loi.

Dépôt du RPGA

Pour le travail effectué, il n'existait pas de cahier des charges, seulement un mode d'emploi. La rigueur a manqué du côté du Canton (beaucoup de modifications à faire à chaque retour du dossier).

Dépôt du dossier au Canton le **8.12.2015**.

Préavis au Conseil Communal et Mise à l'enquête du RPGA

Probablement au printemps 2016.

II – PGEE Plan Général et évacuation des Eaux (Eaux claires et Eaux Usées)

État des lieux, Plan d'action et Planification financière.

- Préavis 10/2004 pour Fr. 560'000.-.
- Subvention cantonale Fr. 242'000.-.
- Projet accepté par le Conseil d'État le 27 janvier 2010.
Coût total pour le PGEE : Fr. 318'000.-.

Les premiers travaux ont été effectués et concernent le bas de la Ville (eaux usées et eaux claires). Elles se déversent dans le collecteur du SIGE, qui collecte également Clarens et Vevey. L'assainissement est assuré dans une chambre de décantation.

Travaux effectués depuis 2010.

2010	Collecteur « En Béranges » Lotissement des Deux Collines	340'000.-
2010-2011	Collecteurs EC & EU av. des Baumes et Rte de St Maurice RC 780	2'015'000.-
2011	Collecteur EC & EU ch. du Vallon et Cèdre	948'000.-
2011-2012	Collecteur EC & EU rte de St Maurice / ch. du Cèdre	310'000.-
2011-2012	Collecteur EC & EU av. de la Condémine	620'000.-
2013	Collecteur EC & EU Grand-Rue et Bourg Dessous	868'000.-
	Total à ce jour	5'101'000.-

Réponses aux questions de la commission

- 1- Répartition des travaux sur la durée et définition des priorités : Étant donné le retard pris au sujet des rénovations des canalisations (de nombreuses ont plus de 100 ans), il est difficile de donner une prévision dans le temps, 10 ans environ. Il faut considérer que la planification d'un chantier prend 1 an pour réunir tous les Services impliqués. En ce qui concerne les priorités, celles-ci dépendent de l'état des canalisations, des conduites de gaz, des conduites d'eau. La première des priorités a été d'éliminer les déchets et pollution arrivant dans le lac.
- 2- La séparation des Eaux claires et Eaux Usées se fait dès que des travaux sont engagés. Le 40% du réseau est en système séparatif. Son efficacité sera améliorée par les travaux à venir consistant à supprimer les tronçons unitaires.
- 3- Investissements
Préavis 11/2015 voté par le Conseil Communal le 9.12.2015 : Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux. Révision du système de taxation.

Investissements prévus à 50 millions. Durée de l'amortissement 60 ans, montant de l'amortissement Fr. 750'000.- par année.

Le calcul des taxes a été fait pour assurer un financement de Fr. 779'000.- par année environ.

Budget 2016, Lacs, cours d'eau et égouts :

Prévisions des travaux jusqu'en 2020 : Fr. 6'400'000.-.

Un revenu d'environ 1.2 millions de taxes sera affecté au compte 460).

- 4- Compte 460 : Protection des eaux – Budget 2016 revenu Fr. 450'000. Il existe un listing de toutes les conduites avec les interventions qui ont été faites. Pas de liste dans le détail pour les travaux à venir.
- 5- Des dépenses concernant les Eaux claires et Eaux Usées sont incluses dans les préavis à chaque chantier. Par exemple, voir préavis 12/2015 comprenant les comptes finaux (Fr. 195'304.- + Fr. 6'290.-) de différents chantiers.
- 6- Informations sur les conduites et évacuations des eaux. Voir sur Internet www.cartoriviera.ch.

- 7- Frais d'entretien Oyonnaz et Maladaire : Ils sont à la charge du Canton et de la Commune. Ces parcelles se situent à l'aval des collecteurs communaux ; déversement naturel dans le lac, pas de frais pour la commune.
- 8- Bassins de rétention : Ceux-ci ne sont pas demandés. Dans notre région, l'étude des terrains permet de voir les zones d'infiltration et de réaliser des puits perdus. Dans ce cas, les propriétaires concernés sont exonérés de la taxe sur les eaux claires.

Visite n° 4 Anciens fossés

Présences

La Cogest s'est réunie les 19 janvier et 16 février et a rencontré la Municipalité le 3 mars afin d'analyser la réalisation du parking et l'aménagement de la place des Anciens Fossés. Elle remercie la Municipalité pour sa disponibilité, les documents fournis et réponses à certaines questions au travers de communications au conseil.

Historique :

Préavis 11 / 2011 **Parking souterrain**

Demande d'un **crédit de Fr. 6'935'000.- pour un parking souterrain** de 242 places.

Demande d'un **crédit de Fr. 6'935'000.- pour le parking souterrain** de 242 places.

Le montant du projet du parking souterrain de Fr. 15'206'000.- sera à la charge des trois parties Coop Immobilier SA, Migros Vaud, Commune de La Tour-de-Peilz.

Le tiers à la charge de la Commune se chiffre à Fr. 5'068'667.-. A ce montant s'ajoutent des frais pour des installations supplémentaires, décidés par la Commune de Fr. 1'865'000.-.

Les frais de construction seront répartis entre les 3 partenaires et représentent pour la commune un amortissement de Fr. 140'000.- par an pendant 10 ans, puis Fr. 40'000.- par pendant 40 ans.

La gestion du parking sera assurée par une société anonyme avec trois actionnaires (Coop, Migros, Commune La Tour-de-Peilz).

Préavis 11 / 2012 **Aménagement de la Place** (surface du garage)

Demande d'un **Crédit d'étude de Fr. 270'000.-** pour l'aménagement de la Place des Anciens Fossés.

Ce préavis contient une description des alentours de la zone à aménager, les différentes variantes d'aménagements possibles envisagés, des explications du déroulement d'un concours d'architectes paysagistes, un budget détaillé devisé à Fr. 2'219'496.- (une somme exacte, ne comprenant pas les alentours de la maison Hugonin et du collège Charlemagne), ainsi que le programme de la planification complète.

Préavis 11 / 2013 **Réaménagement du centre-ville**

Demande d'un crédit de Fr. 5'800'000.-. Ce préavis représente le projet final en regard duquel la Cogest a réalisé son analyse pour le réaménagement du centre-ville

Parking.

La réalisation du parking a été pilotée par un comité tripartite (Commune - Migros - Coop). De par leur nature, les fondations présentaient le plus d'incertitudes. Outre les réserves d'usage prévues dans le préavis, les 3 parties ont engagé M. Grangier pour suivre cette partie du chantier. Grâce à son bon suivi, les aléas (découvertes géologiques, porosité du sol nécessitant des renforcements complémentaires, etc.) ont pu être maîtrisés sans encourir de délais ni de coûts supplémentaires. Compte tenu de ce succès, la Municipalité a réitéré l'expérience pour d'autres mandats ponctuels.

Le parking a connu les inévitables maladies de jeunesse, telles que de petites fuites (couvertes par la garantie) et un problème avec les capteurs de ventilation. Elles ont été résolues et n'ont pas empêché le parking de rencontrer un succès dépassant le business plan, avec pas moins de 160 abonnements délivrés et une liste d'attente pour environ 70 places.

Côté financier, le projet a été réalisé en respectant entièrement le budget (cf. communication municipale N° 5/2016). Le prêt de la commune à la société anonyme a été réduit par rapport au préavis, en ligne avec le rapport de la COFIN (cf. N° 11/2011).

Place des Anciens Fossés.

Les travaux d'aménagement ont été réalisés selon le préavis, à l'exception de petites modifications parmi lesquelles :

- des jeux additionnels ont été installés pour étendre le concept initial et offrir une plus grande homogénéité à la place. Ils ont représenté un coût d'environ Fr. 40'000.- ;
- les places de parage vélos ont été déplacées au bénéfice d'un agrandissement des WC et de l'aménagement d'un local d'entreposage pour la voirie et la conciergerie ;
- les surfaces de planchers en bois devant servir à la détente ont été remplacées par des surfaces végétalisées, ce qui a permis une économie d'environ Fr. 48'000.- (- 40 %).

Toutes les modifications ont été réalisées en respectant l'enveloppe budgétaire (cf. communication municipale N° 6/2016). La Cogest comprend la recherche de convivialité de la Municipalité, mais regrette le manque de places couvertes pour vélos à proximité immédiate des commerces.

Les pavés de la place ont été importés du Portugal. À la fin des travaux, la quinzaine de palettes non utilisées a été gracieusement laissée à la commune. Cela permettra de remplacer à peu de frais les pavés qui seraient endommagés pendant les prochaines années, tout en préservant l'unité visuelle de la nouvelle place. L'entretien de la place est assuré par les jardiniers communaux.

Conclusion

Les petits commerçants ont souffert pendant les travaux, mais ils semblent désormais satisfaits. En coordonnant les travaux de la place et de la Grand-Rue, la Municipalité a minimisé l'impact sur les commerçants. Les habitants apprécient la possibilité de parking au centre (comme le montre la fréquentation) ainsi que la convivialité de la nouvelle place. Avec l'arrivée des beaux jours, la fréquentation sur la place devrait bientôt confirmer cette première tendance.

La Cogest remercie la Municipalité pour la gestion efficace de ce grand projet réalisé dans le cadre du budget et dans les temps.

Vœux de la Cogest

La Cogest demande à la Municipalité de chercher des solutions de parage couvert et en suffisance pour les vélos afin de favoriser la mobilité douce vers ce nouveau lieu de rencontre.

Remarques finales

La Cogest remercie la Municipalité d'avoir promptement sécurisé le dessous du pavillon scolaire comme demandé par la Cogest durant la visite.

La Cogest aimerait rendre attentif le conseil communal au fait que les taxes pour les ordures ne couvrent pas les frais pour l'élimination des ordures. En 2015 la commune contribuait avec Fr. 94'417.30 à la couverture des coûts (compte 451.3812.00).

La Cogest tient à faire remarquer que dans son ensemble la tenue des finances est très bonne. Bien entendu, il serait possible d'améliorer divers éléments ponctuels et nous ne doutons pas que lors de la prochaine législature tous les efforts seront faits pour rationaliser certaines dépenses.

Nous tenons encore à souligner le fait que la marge de manœuvre de la commune est de plus en plus faible en raison du report de charges par le Canton qui ne cesse d'augmenter. Nous espérons que la Commune saura continuer de gérer avec toute la vigilance nécessaire les finances de la commune.

Conclusion

En conclusion, la commission de Gestion, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2015
- ouï le rapport de la commission de Gestion de l'année 2015
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de bien vouloir :

- 1 approuver le rapport de la commission de Gestion ;
- 2 adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2015, tels que présentés ;
- 3 adopter les comptes communaux pour l'exercice 2015 tels que présentés ;
- 4 approuver le rapport de Gestion pour l'exercice 2015 ;
- 5 donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

POUR LA COMMISSION DE GESTION

Margareta Brussow

Présidente